



## Nouvelles organisationnelles

### *Opération nationale concertée (ONC) – Partage de la route*

L'ensemble des services de police du Québec tiendra de nombreuses interventions planifiées à la grandeur de la province, du 21 au 27 octobre 2022, dans le cadre de l'opération nationale concertée Partage de la route 2022. Ces opérations ont pour but, d'une part, de sensibiliser les automobilistes à faire preuve de courtoisie et de vigilance sur les routes et conscientiser les usagers vulnérables à l'importance de respecter les règles de sécurité en vigueur.

En tant qu'utilisateur de la route, le fait de prendre le temps de respecter les lois en vigueur et de faire preuve de respect et de prudence, particulièrement à l'égard des usagers plus vulnérables, peut sauver des vies.

## Sécurité routière

Le 12 octobre, sur la rue de l'Église, à Bedford, un jeune homme a reçu un constat d'infraction de 494\$ pour avoir conduit un véhicule sans être titulaire d'un permis de la classe appropriée. Le véhicule fut saisi pour une période de 30 jours.

Le 13 octobre, l'équipe Impact, avec la collaboration des contrôleurs routiers, ont tenu une opération de sécurité routière à l'intersection des rues Principale et Dupont, à Bedford. Lors de cette opération, il y a eu l'émission de 11 constats d'infractions diverses ainsi que quatre avertissements.

Le même jour, à Lac-Brome, un conducteur ayant effectué un dépassement interdit sur le chemin de Brome s'est vu remettre un constat d'infraction de 317\$ et trois points d'inaptitude.

Toujours le 13 octobre, sur la rue Québec, à Cowansville, un propriétaire de véhicule a reçu un constat d'infraction de 173\$, car son véhicule n'était pas muni de feux de position rouges.

Le 14 octobre, sur la rue de l'Église, à Bedford, un conducteur a reçu un constat d'infraction de 317\$ et trois points d'inaptitude, car il a effectué un dépassement par la droite.

Le même jour, sur le chemin Fairmount, à Lac-Brome, un conducteur reçut un constat d'infraction de 292\$ et trois points d'inaptitude pour avoir circulé à 114 km/h dans une zone de 70 km/h.

Dans la soirée du 14 octobre, suite à une sortie de route sur Montée Lebeau, à Cowansville, un homme s'est fait arrêter pour conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool. Conduit au poste, il a échoué l'éthylomètre avec un taux d'alcoolémie équivalent au double de la limite permise. Son véhicule fut remisé et son permis de conduire fut suspendu pour 90 jours. Libéré par citation à comparaître, il devra faire face à la justice ultérieurement.





## Centre de services – MRC Dunham

11 au 18 octobre 2022

Au cours de la nuit du 15 octobre, sur la rue de la Rivière, à Cowansville, une conductrice s'est fait arrêter pour conduite de véhicule avec les capacités affaiblies par l'alcool. Conduite au poste, elle a échoué l'éthylomètre avec un taux d'alcoolémie supérieur à la limite permise. Son véhicule fut remisé et son permis de conduire suspendu pour une période de 90 jours et fut libérée par une citation à comparaître. Elle devra faire face à la justice ultérieurement.

Le 15 octobre, sur la route 202, à Bedford, il y a eu une collision impliquant un motocycliste ayant voulu éviter un chien qui traversait la route. Suite à sa manœuvre d'évitement, il a perdu le contrôle et il a subi des blessures mineures.

Le 15 octobre, deux propriétaires de véhicule se sont vu remettre des avis de vérification mécanique pour leur véhicule. L'un d'eux avait un système d'échappement non conforme aux normes, le pare-brise fissuré et une suspension rabaissée. L'autre le pare-brise fissuré, les pare-chocs mal fixés et la carrosserie percée par la corrosion.

Le même jour, sur le rang St-Joseph, à Dunham, un conducteur a reçu un constat d'infraction de 317\$ et deux points d'inaptitude, car il a dépassé un cycliste à l'intérieur de la même voie de circulation sans s'assurer qu'il pouvait maintenir une distance raisonnable entre son véhicule et le cycliste lors de sa manœuvre.

Toujours le 15 octobre, un propriétaire de véhicule s'est vu remettre un constat d'infraction de 317\$, car son véhicule n'est pas muni d'un système d'échappement conforme aux normes. Un autre propriétaire a quant à lui reçu un constat d'infraction de 109\$, car l'un de ces feux de position rouges sur son véhicule n'a pas été maintenu en bon état de fonctionnement.

À Cowansville, à l'intersection de la rue du Sud et du boul. Jean-Jacques-Bertrand, un conducteur a reçu un constat d'infraction de 173\$ et trois points d'inaptitudes, car il n'a pas immobilisé son véhicule face au feu rouge.

Au cours de la nuit du 16 octobre, suite à une sortie de route sur le chemin Ware-Hill, à Brome, le conducteur fut arrêté pour conduite de véhicule avec les capacités affaiblies par l'alcool. Conduit au poste, il a échoué l'éthylomètre avec un taux d'alcoolémie équivalent au double de la limite permise. Son véhicule fut saisi 30 jours et son permis de conduire fut suspendu pour 90 jours. Libéré par citation à comparaître, il devra faire face à la justice ultérieurement.

Toujours au cours de la nuit, sur la rue Maple, à Sutton, un jeune homme a reçu un constat d'infraction de 227\$, car il a causé du trouble, fait du bruit excessif en se comportant d'une façon à importuner les gens. Sur la route 104, à Brigham, un conducteur s'est fait capter à 129 km/h dans la zone de 90 km/h et s'est vu remettre un constat d'infraction de 272\$ et trois points d'inaptitude.

Les 15 et 16 octobre, lors d'une opération cinémomètre sur la route 133, à Pike-River dans la zone de 50 km/h, il y a eu l'émission de quatre constats d'infraction.

Les 15 et 16 octobre, deux propriétaires de véhicule se sont vu remettre un constat d'infraction de 494\$, car leur véhicule a été remis en circulation sans avoir payé les sommes prévues à la SAAQ.





### Enquêtes criminelles

Au cours de la nuit du 13 octobre, suite au signalement d'un citoyen en relation avec un individu suspect sur la rue Louis-Joseph-Papineau, à Cowansville, un homme de 33 ans fut arrêté car il contrevenait à son ordonnance de remise en liberté. Il fut conduit au poste et libéré suite à sa comparution le lendemain.

Le 13 octobre, il y a eu une introduction par effraction dans une résidence de la rue James, à Cowansville où il y a eu le vol d'appareils électronique, soit téléviseur et consoles de jeux Xbox et PS4.

En matinée, le 16 octobre, il y a eu deux vols qualifiés dans des dépanneurs de L'Ange-Gardien et de Farnham. Lors de ces vols, les suspects ont volé des cigarettes et pris la fuite dans un véhicule conduit par une tierce personne. Les suspects furent rapidement localisés sur la route 104, à Cowansville par les patrouilleurs et arrêtés pour vols qualifiés.

Au cours de la soirée du 16 octobre, sur la rue des Élans, à Farnham, il y a eu un vol d'outils dans une remorque. Y a été volé pour environ 3000\$ d'outils Dewalt, chargeurs et batteries.

Au cours de la soirée du 17 octobre, il y a eu un incendie suspect à Sutton, un ballot de foin fut incendié et deux citrouilles furent également volées.

Des enquêtes sont toujours en cours concernant ces événements. Rappelons que tout événement suspect, acte criminel ou si vous possédez de l'information sur certains événements, vous pouvez communiquer de façon confidentielle à la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1-800-659-4264.

### Prévention



#### *Collisions avec animaux*

Afin de prévenir les collisions avec chevreuil, il vous est conseillé de ralentir lorsque la présence de chevreuil est visible ou signalée par un panneau. Une collision avec un chevreuil peut causer beaucoup de dommages à votre véhicule, et ce, même si vous n'allez pas vite. À la saison des amours, ces collisions sont plus fréquentes, car les chevreuils se déplacent beaucoup plus à cette période, surtout au crépuscule et à l'aube.

À la vue d'un animal sur la route, il est fortement conseillé de freiner sans tenter d'éviter l'animal. Une manœuvre d'évitement pourrait vous faire perdre le contrôle de votre véhicule et entraîner une violente collision ou sortie de route vous causant de sérieuses blessures.

*Que faire lorsque vous entrez en collision avec un animal?*

Lorsqu'il y a une collision avec un animal de 25 kg et plus, vous devez rapporter l'événement aux policiers sous peine de recevoir une amende de 300\$ et 9 points d'inaptitude, et ce, même si c'est un chien. Bref, si vous écrasez un écureuil, un chat ou un raton laveur, vous n'avez aucune obligation légale de vous arrêter ou de le signaler.

